



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
✉ mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 février 2018

Excusés : M. Jean-Yves CAVÉ - Mmes Elise FOUGERE, Christine GALISSON et Jacqueline PANTECOUTEAU

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	<i>Propriétaires</i>
30/01/2018	Maison d'habitation + terrain	215 la Chapelle	YP 167	AMPILHAC Jean-Yves BRETAUDEAU Marie

Règlement d'utilisation de la grande salle de l'ancienne école publique

Les travaux d'aménagement des classes de l'ancienne école publique sont achevés depuis quelques semaines. Les locaux et plus particulièrement la grande salle de 139 m² sont utilisables pour un certain nombre d'activités compatibles avec leur configuration dont les TAP qui doivent prendre fin en juillet prochain.

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des bâtiments communaux, a adopté le règlement d'utilisation de ces locaux qui sera opposable aux utilisateurs par affichage sur les lieux.

Il reste maintenant à trouver un nom à cet espace. Les administrés seront consultés pour cela.

Travaux divers dans les bâtiments communaux

Espace Castella

Des travaux de peinture sont nécessaires dans l'espace cuisine et ses abords. Des devis sont attendus.

Accès à la grande salle de l'ancienne école publique

La rampe d'accès au bâtiment pour les Personnes à Mobilité Réduite n'est pas sécurisée. L'installation d'une main courante ou autre système de protection va être étudiée.

Local annexe de la Chapelle des Templiers

La toiture de ce bâtiment est en très mauvais état. Une réfection complète est envisagée. Des devis ont été demandés avant une éventuelle inscription des crédits au budget primitif 2018.

Eglise

La toiture de l'église est recouverte de mousse, principalement sur la partie nord, qui peut nuire à son étanchéité. Des devis sont attendus pour une prestation de démoussage.

Restauration scolaire

L'équipement dont dispose le nouveau restaurant scolaire est dimensionné pour permettre la préparation de 200 repas journaliers. Actuellement, ce sont environ 140 repas qui sont produits chaque jour. Les 45 repas nécessaires et à destination de l'école de Ruffigné conformément aux discussions qui ont eu lieu entre les 2 municipalités permettraient d'optimiser ses capacités de fabrication. Les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex services vétérinaires), lors d'une visite sur les lieux, n'ont pas relevé une quelconque objection à ce projet

dans la mesure où le nombre de repas transportés à l'extérieur du lieu de préparation (école privée de Saint-Aubin-des-Châteaux et école publique de Ruffigné) ne dépasse le nombre de 400 par semaine.

Après un vote à main levée, le Conseil municipal prend position favorablement et à l'unanimité sur ces nouvelles dispositions qui devraient pouvoir entrer en vigueur à la rentrée de septembre 2018.

Il reste à travailler maintenant sur la nouvelle organisation du service et les modalités financières à définir entre les 2 collectivités.

Organisation des services scolaires et périscolaires

Le départ en retraite prochain d'un agent intervenant à l'école, la décision prise de préparer les repas des enfants scolarisés à Ruffigné, l'arrêt des TAP et l'ouverture de nouveaux locaux scolaires vont entraîner des modifications importantes dans l'organisation des services à la rentrée de septembre 2018.

Les commissions « personnel communal » et « affaires scolaires et périscolaires » sont chargées de réfléchir à une remise à plat de l'organisation générale des services scolaires et périscolaires.

Centre de loisirs

L'ARCEL réfléchit à la mise en place de centres de loisirs réguliers durant les vacances scolaires intermédiaires et le mercredi, du fait de la suppression des TAP. Elle a souhaité impliquer la commission « vie associative » dans son projet.

Pour ce faire un questionnaire à destination des familles va être adressé pour recueillir leurs souhaits en la matière.

Projet de liaison cyclable entre la voie verte Carquefou/St-Mars-la-Jaille, Châteaubriant et le Maine-et-Loire

Lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 23 novembre dernier, le département de la Loire-Atlantique a proposé un tracé de liaison cyclable sur une section située entre Joué sur Erdre et Soudan.

Le tracé projeté emprunte des voies situées sur le territoire de Saint-Aubin-des-Châteaux, à savoir :

- RD 40, depuis le giratoire de Louisfert, jusqu'à la Haute-Morinais,
- Chemin de remembrement entre la Haute Morinais et la Culais,
- Voie communale entre la Culais et la Courbetière,
- Ancienne voie ferrée vers Châteaubriant

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe à cette proposition par vote à main levée

Programme d'actions sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Chère

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère a déposé auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et une demande de déclaration d'intérêt générale concernant le programme d'actions sur les milieux aquatiques du Bassin versant de la Chère.

Ce dossier fait, depuis le 1^{er} février 2018, l'objet d'une enquête publique qui s'achèvera le 2 mars 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve les dispositions du dossier présenté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère par vote à main levée : 14 voix pour et 1 abstention.

Projet de création et d'exploitation d'un parc éolien à Moisdon-la-Rivière

Par arrêté du 5 janvier 2018, Madame la Préfète de la Loire-Atlantique a décidé l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la SAS « Eoliennes de Champ Ricous », en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de Moisdon-la-Rivière.

Cette enquête a débuté le 5 février 2018 et se poursuivra jusqu'au 7 mars inclus.

Une partie du territoire de Saint-Aubin-des-Châteaux (secteur sud-est, Morinais, Courbetière, Chesnaie...) se situant dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet, le conseil municipal était invité à se positionner sur ce projet. Par vote à main levée et 15 voix pour, il a émis un avis favorable à la poursuite du dossier.

Constat de créance éteinte

La commission de surendettement des particuliers de Loire-Atlantique a notifié en Trésorerie de Châteaubriant une copie exécutoire de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un administré redevable envers la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux d'une somme de 106,02 € au titre des services périscolaires.

Du fait de cette décision judiciaire, la créance correspondante est éteinte. Elle devient donc une charge définitive pour la commune qui doit être constatée par l'organe délibérant.

Dans ces conditions, le Conseil municipal constate la créance éteinte pour les services périscolaires au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 106,02 €.

Actions proposées par le SYDELA en termes d'audit énergétique des bâtiments publics et de diagnostic des usages

Le SYDELA a présenté tout récemment aux communes de la Communauté de communes les conditions financières et modalités de réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics et des diagnostics des usages.

Au vu des tarifs d'intervention des bureaux d'études retenus, la commune ne semble pas encline à s'engager dans cette voie.

Projet d'acquisition de réserves foncières à Mauny

Un compromis de vente à la commune de 3 parcelles sises à Mauny par Monsieur GUINOISEAU et Madame ZUM FOLO a été transmis par Maître GAUTREAU, Notaire à Châteaubriant. Celui-ci mentionne des conditions particulières accordées par les consorts GIRAULT, anciens propriétaires, aux propriétaires actuels. Celles-ci ne peuvent être transférées automatiquement en cas de vente. Il s'agit notamment d'une servitude de passage sur 2 parcelles au bénéfice des terrains prochainement acquis.

Le Conseil municipal souhaite que les conditions particulières initiales soient reconduites.

Programme de rechargements de chaussées

Le programme de remise en état de la voirie communale pour 2018 pourrait concerner les routes de la Baraterie, de la Forêt, de la Béhourdière, de la Culais, de la Feuillaie et du Perray à Chère

Le Maire,

Daniel RABU.

